

## Modalités du Programme de primes de La Carte GM<sup>MD\*</sup>

Ces modalités s'appliquent au programme de fidélité de La Carte GM<sup>MD\*</sup> (le « **Programme de primes** ») et constituent la totalité de l'accord entre vous et Compagnie General Motors du Canada (« **GM Canada** ») à l'égard de votre participation au Programme de primes.

L'accumulation de primes ne confère aucun droit acquis au titulaire de la carte et, en accumulant des primes GM, vous ne devez pas compter sur la disponibilité continue des prix, des récompenses, des niveaux de prix et de récompenses, des primes, des priviléges ni d'autres avantages. GM Canada se réserve le droit de modifier, d'altérer, de retirer ou d'annuler le Programme de primes (en tout ou en partie), tout programme, avantage, prix, récompense, niveau de prix et de récompense, prime ou privilège ou ces modalités. De tels changements peuvent avoir une incidence sur les primes que vous avez déjà accumulées ou que vous pourriez accumuler dans le futur.

Si vous ou un autre titulaire de carte active, signe ou utilise une carte, cela signifie que vous avez lu attentivement ces modalités, que vous les comprenez et que vous acceptez de vous y conformer, y compris à tout changement apporté à ces modalités par GM Canada.

### 1. Définitions

Le terme « **Banque** » se rapporte à La Banque de Nouvelle-Écosse.

Le terme « **Carte** » signifie toute carte de crédit émise par la Banque sur un compte de La Carte GM et tous les renouvellements et les remplacements de cette carte de crédit.

Le terme « **Titulaire de carte** » désigne toute personne au nom de laquelle une Carte a été émise.

Le terme « **Primes** » correspond au montant calculé comme un pourcentage des achats nets admissibles portés au compte de primes GM pouvant être utilisé pour l'achat ou le versement initial de location d'un véhicule neuf Chevrolet, Buick, GMC ou Cadillac.

Le terme « **Compte de La Carte GM** » signifie un compte de carte Visa\* GM<sup>MD\*</sup> Banque Scotia<sup>MD</sup>, un compte de carte Visa Infinite\* GM<sup>MD\*</sup> Banque Scotia<sup>MD</sup>, ou un compte de carte Visa\* Affaires GM<sup>MD\*</sup> Banque Scotia<sup>MD</sup>.

Le terme « **Compte des primes GM** » correspond au compte lié à un Compte de La Carte GM pour les crédits et les débits des primes afférentes au Programme de primes.

Le terme « **Dossier en règle** » signifie un compte de La Carte GM qui n'est pas en défaut, qui ne dépasse pas la limite, qui n'est pas en souffrance et qui n'est pas fermé ou radié ou dont le crédit n'a pas été révoqué (conformément aux politiques de risque de crédit de la Banque qui peuvent changer de temps à autre).

Le terme « **Titulaire principal de la carte** » désigne la personne qui s'est portée acquéreur d'un compte de La Carte GM pour client à titre d'emprunteur principal, à laquelle la Banque a émis une carte et au nom de laquelle le compte de La Carte GM est établi.

Le terme « **Titulaire secondaire** » désigne la personne qui s'est portée acquéreur d'un compte de La Carte GM pour client à titre de co-emprunteur, à laquelle la Banque a émis une carte et au nom de laquelle le compte de La Carte GM est établi conjointement avec le titulaire principal de la carte.

Le terme « **Modalités** » signifie les conditions du Programme de primes de La Carte GM.

Les termes « **vous** » et « **votre** » représentent le titulaire principal et le titulaire secondaire de la carte.

## **2. Admissibilité**

Le Programme de primes et ses avantages sont offerts à l'entièvre discréction de GM Canada. Pour y participer, vous devez :

- être un titulaire principal ou secondaire de la carte;
- résider au Canada;
- accepter les présentes modalités lorsque vous faites une demande pour un compte de La Carte GM.

GM Canada se réserve le droit d'annuler la participation au Programme de primes de toute personne si, selon le seul jugement de GM Canada, cette personne a enfreint l'une ou l'autre des présentes modalités, a fait faillite, a commis une fraude, a présenté des renseignements inexacts, a manipulé le Programme de primes ou en a abusé. La déclaration d'inadmissibilité de cette personne signifie la fin de sa participation individuelle au Programme et la perte de toutes les primes accumulées.

## **3. Primes**

En utilisant la carte Visa GM *Banque Scotia* (sans frais annuels), vous recevez 5 % des premiers 5 000 \$ de vos achats nets faits par année, et 2 % de vos achats nets suivants en primes. Avec la carte Visa Infinite GM *Banque Scotia* ou la carte Visa Affaires GM *Banque Scotia* vous recevez 5 % des premiers 10 000 \$ de vos achats nets faits par année, et 2 % de vos achats nets suivants en primes.

Les « achats nets » sont les achats de produits et services admissibles qui sont facturés à votre compte de La Carte GM moins les retours et autres crédits. Les achats nets ne comprennent pas, et les primes ne sont pas attribuées pour, les avances en espèces, les Chèques de Carte de crédit *Scotia*<sup>MD</sup>, les retours, les paiements, les frais d'abonnement annuel ou de carte, les frais de casino et de jeux de hasard, les frais d'intérêts ou les frais d'opération/de service. Les crédits pour les retours et les rajustements réduiront ou annuleront vos primes en fonction des montants originaux portés à la Carte et figureront dans le sommaire des primes.

## **4. Utilisation des primes**

Les primes sont applicables au prix d'achat total ou au versement initial de location de tout véhicule neuf admissible Chevrolet, Buick, GMC ou Cadillac. Les ventes aux parcs et les locations commerciales sont exclues. Le « prix d'achat total » représente le prix du véhicule (jusqu'au prix de détail suggéré par le fabricant), le transport et la préparation à la route, la taxe sur le climatiseur et les taxes de vente applicables. En vertu des lois fiscales fédérales et provinciales, la TPS, la TVP, la TVQ, la TVH et toute autre taxe applicable sont calculées et payables selon le montant total du prix d'achat avant toute réduction liée à l'échange de récompenses. Le « prix d'achat total » exclut les coûts associés à l'immatriculation, à l'enregistrement, aux assurances, aux frais de concessionnaire, aux accessoires, aux options supplémentaires, aux garanties prolongées, aux plans d'entretien ou de services et aux autres services comme OnStar et SiriusXM.

Le client échangeant ses primes est le seul responsable des frais et coûts exclus et pour quelconques taxes, frais, droits et autres frais imposés par les autorités gouvernementales sur toute récompense ou prime. Il se peut que vos primes accumulées ne puissent pas être échangées contre de l'argent en espèces, ou contre tout équivalent de trésorerie.

Pour obtenir tous les détails, dont une liste des véhicules non admissibles, visitez le site [www.lacartegm.ca](http://www.lacartegm.ca) ou passez chez votre concessionnaire Chevrolet, Buick, GMC ou Cadillac autorisé. GM Canada peut, à sa seule discréction, modifier en tout temps et sans préavis la liste des véhicules admissibles.

## **5. Échange des primes**

Les primes doivent être échangées pendant la durée du Programme de primes de la Carte GM et aussi longtemps que votre compte de La Carte GM est en règle. Pour échanger les primes que vous avez accumulées, visitez le site [www.lacartegm.ca](http://www.lacartegm.ca) et cliquez sur « Mes primes » ou appelez le Centre d'échange de primes de La Carte GM au 1-888-446-6232 pour vérifier le nombre total de primes accumulées dont vous disposez. Rendez-vous ensuite chez un concessionnaire GM participant et choisissez le véhicule neuf admissible qui vous intéresse. Après avoir discuté du prix de vente ou de location du véhicule avec le conseiller des ventes, mais avant de signer le contrat, dites au conseiller des ventes que vous souhaitez utiliser vos primes.

En compagnie du conseiller des ventes, vous appellerez le Centre d'échange de primes de La Carte GM pour confirmer votre montant total de primes admissibles. Durant l'appel, le Centre d'échange de primes de La Carte GM vous demandera des renseignements sur le titulaire principal de la carte aux fins d'identification et exigera également certains renseignements de vente du véhicule du conseiller des ventes pour ensuite lui fournir un numéro d'autorisation pour conclure la transaction. Au moment de l'émission du numéro d'autorisation, le montant de vos primes sera déduit du prix d'achat total ou du versement initial de location de votre nouveau véhicule Chevrolet, Buick, GMC ou Cadillac.

Seuls les titulaires principal et secondaire de la carte peuvent échanger les primes associées au compte de La Carte GM pour réduire le prix d'achat total ou le versement initial de location de tout véhicule neuf admissible Chevrolet, Buick, GMC ou Cadillac. Si le titulaire principal ou secondaire de la carte échange un montant de primes supérieur à celui auquel il a droit en vertu du Programme de primes, il devra verser à GM Canada le montant de l'excédent des primes appliquées au prix d'achat total ou au versement initial de location de tout véhicule neuf admissible et celui-ci pourrait être déduit des gains de primes futurs.

## **6. Renseignements sur les primes**

Votre compte de primes GM ne se modifie pas automatiquement lorsque vous faites un achat admissible avec la carte. Les primes ne peuvent pas être échangées avant d'être affichées dans votre compte de primes GM. Les activités liées à votre carte sont consignées sur le relevé de compte mensuel qui vous est envoyé par la Banque. Chaque relevé qui vous est envoyé par la Banque contient un « Sommaire des primes » qui tient compte de toutes les primes accumulées jusqu'à la fin de ce cycle de facturation. Les primes attribuées et celles apparaissant sur votre relevé de compte mensuel seront exprimées en dollars et arrondies à l'unité inférieure.

Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur le Programme de primes et sur votre solde de primes accumulées en visitant le site [www.lacartegm.ca](http://www.lacartegm.ca) ou en téléphonant au Centre d'échange de primes de La Carte GM au 1-888-446-6232. Les renseignements sur votre compte de primes GM seront fournis uniquement aux titulaires principal et secondaire de la carte. Le Centre d'échange de primes de La Carte GM exigera des renseignements sur le titulaire principal aux fins d'authentification. Toute erreur relative aux primes doit être portée à l'attention de GM Canada dans les six mois suivant la date de la transaction pour laquelle vous demandez un rajustement.

## **7. Comptes annulés et fermés**

Si vous annulez votre compte de La Carte GM, si vos priviléges de crédit sont révoqués par la Banque ou si votre compte de La Carte GM est fermé, vous pouvez échanger toute prime inutilisée durant une période de 90 jours, à condition que votre compte de La Carte GM soit en règle. Après 90 jours, toutes les primes non échangées seront perdues.

## **8. Décès du titulaire**

*S'il n'y a aucun titulaire secondaire au compte de La Carte GM:* Au moment du décès du titulaire principal de la carte, toute prime inutilisée sera disponible pendant 90 jours aux fins d'échange par la succession du titulaire principal de la carte, dans la mesure où le compte de La Carte GM est en règle. Après 90 jours, toutes les primes non échangées seront perdues.

*S'il y a un titulaire principal et un titulaire secondaire au compte de La Carte GM:* Si le compte de La Carte GM demeure ouvert au nom du titulaire principal ou secondaire survivant, alors le compte de La Carte GM demeurera ouvert et les primes

seront toujours disponibles pour le titulaire survivant (lequel sera par conséquent considéré comme titulaire principal de la carte) selon ces modalités. Si le compte de La Carte GM est fermé à la suite du décès du titulaire principal de la carte ou du titulaire secondaire, toute prime inutilisée pourra être échangée pendant 90 jours par le titulaire de la carte survivant, pourvu que le compte de La Carte GM soit en règle. Après 90 jours, toutes les primes non échangées seront perdues.

## **9. Changements apportés au programme et annulation**

Sous réserve des lois applicables, GM Canada peut en tout temps mettre un terme au Programme de primes, en totalité ou en partie, avec ou sans préavis. Si GM Canada met fin au Programme de primes, vous disposerez de 365 jours à partir de la date d'avis de clôture du Programme de primes pour échanger les primes accumulées contre un véhicule neuf admissible Chevrolet, Buick, GMC ou Cadillac conformément à ces modalités.

GM Canada se réserve le droit de réviser les présentes modalités en tout temps, sur préavis de trente (30) jours et GM Canada affichera les modalités révisées sur le site [www.lacartegm.ca](http://www.lacartegm.ca). Il est recommandé de consulter régulièrement ce site Web pour vérifier la teneur du règlement en vigueur et le solde de votre compte. Vous êtes responsable de vous tenir à jour sur les modalités du Programme de prime ainsi que sur votre solde de primes GM.

## **10. Aucune demande de remboursement**

Les primes n'ont aucune valeur monétaire et ne peuvent pas faire l'objet d'une réclamation monétaire à l'endroit de GM Canada ou de la Banque. Les primes accumulées dans le cadre de ce programme ne sont pas la propriété des participants au Programme de primes. Les primes accumulées avec votre Carte GM ne sont pas négociables ni échangeables, en tout ou en partie, contre de l'argent comptant ou du crédit, et ne peuvent faire l'objet d'un courtage, d'un troc, d'une vente ou d'un transfert dans le cadre de la résolution d'une affaire familiale. Par ailleurs, les primes ayant fait l'objet d'un courtage, d'un troc, d'une vente, d'une donation par testament ou autrement cédées seront considérées comme nulles (à l'exception d'un transfert permis selon l'article 11).

## **11. Transfert de primes**

Vous pouvez transférer l'ensemble ou une partie de vos primes à tout autre titulaire de carte supplémentaire sur votre compte de La Carte GM ou aux membres de la famille immédiate vivant à la même adresse pour l'achat immédiat ou la location d'un véhicule neuf admissible Chevrolet, Buick, GMC ou Cadillac : les parents, les grands-parents, le conjoint ou la conjointe, les frères et sœurs, les petits-enfants et les enfants (beaux-enfants ou par alliance). Le titulaire de la carte supplémentaire ou le membre de la famille immédiate ne doit pas posséder, au moment du transfert, un compte de primes GM. Il est possible qu'on vous demande de fournir une preuve du lien de parenté. Pour transférer vos primes à un titulaire de carte supplémentaire ou à un membre de votre famille immédiate, vous devez communiquer avec le Centre d'échange de primes de La Carte GM pour autoriser le transfert et fournir les renseignements requis.

Vous avez la possibilité de procéder, une seule fois, au transfert de vos primes accumulées sur une Carte BuyPower émise aux États-Unis au total de vos primes accumulées au Canada. Appelez le Centre d'échange de primes de La Carte GM au 1-888-446-6232 pour demander le transfert international de vos primes. Le montant des primes transférées sera établi en fonction du taux de change de devises déterminé par GM Canada et ne sera pas égal à votre solde de primes avant le transfert. Pour que le transfert des primes soit traité, vous devrez fermer votre compte de récompenses de la Carte BuyPower existant à l'étranger après avoir fait votre demande de transfert.

## **12. Aucune mise en commun des primes**

Vos primes GM ne peuvent pas être combinées à un autre compte de primes GM. Lorsque vous échangez des primes pour réduire le prix d'achat total ou le versement initial de location d'un véhicule GM neuf admissible, seules les primes associées à un compte de primes GM unique peuvent être utilisées pour chaque véhicule GM. GM Canada n'est pas responsable des différends entre les participants au sujet de l'utilisation des primes.

## **13. Taxes**

Les primes comprennent la taxe fédérale sur les produits et services (« TPS »), la taxe de vente harmonisée (« TVH »), la taxe de vente du Québec (« TVQ ») et la taxe de vente provinciale applicable. La détermination d'une obligation fiscale relative à la participation au Programme de primes est la responsabilité du participant ou de l'utilisateur. GM Canada ne fait pas de déclaration en ce qui a trait aux conséquences fiscales actuelles ou futures pour le participant au Programme de primes concernant le crédit, le transfert, l'utilisation, l'échange, l'annulation ou la disposition des primes totales accumulées avec La Carte GM.

## **14. Audit**

GM Canada se réserve le droit de s'assurer que les participants ou les concessionnaires se conforment aux modalités du Programme de primes de La Carte GM. Si un audit révélait un manquement au respect du règlement, le traitement des primes pourrait être retardé jusqu'à ce que le problème soit réglé.

## **15. Modifications des renseignements personnels**

Vous devez aviser la Banque de toute modification à votre nom légal ou à votre adresse, à votre adresse électronique ou à d'autres renseignements personnels. GM Canada ne peut être tenue responsable de toute communication qui n'aboutit pas, que ce soit par la poste ou autre, et des conséquences qui s'en suivent. Si vous souhaitez faire un changement d'adresse ou de nom légal, veuillez contacter un représentant du Service clientèle Visa GM Banque Scotia au 1-844-259-5345, du Service clientèle Visa Infinite GM Banque Scotia au 1-844-891-0485, ou du Service clientèle Visa Affaires GM Banque Scotia au 1-844-803-2612. La Banque pourrait vous demander de fournir des documents additionnels pour confirmer de telles modifications.

## **16. Fonctionnement du Programme de primes**

GM Canada est responsable du fonctionnement et de la gestion du Programme de primes. GM Canada représente l'autorité supérieure quant à l'interprétation des présentes modalités et de toute modification subséquente ou mise à jour afférente. La Banque est responsable du fonctionnement et de la gestion de votre compte de La Carte GM.

## **17. Aucune responsabilité**

Ni GM Canada ni la Banque n'est responsable envers les titulaires de carte de quelque façon que ce soit relativement au Programme de primes, y compris mais sans s'y limiter, en ce qui a trait à ce qui suit :

- la cessation ou la modification du Programme de primes en tout ou en partie;
- toute modification de ces modalités en tout ou en partie, y compris tout changement apporté aux achats admissibles;
- toute modification apportée à l'admissibilité des véhicules GM;
- toute récompense demandée;
- le défaut de communiquer des renseignements de quelque nature que ce soit concernant le Programme de primes.

Ni GM Canada ni la Banque n'assume de responsabilité pour tout dommage découlant ou résultant d'un accident, d'une perte, d'une blessure ou de dommages causés par l'échange des primes ou par l'utilisation ou la mauvaise utilisation de biens obtenus dans le cadre du Programme de primes, et GM Canada, la Banque et leurs parents, leurs sociétés affiliées, leurs filiales et leurs représentants respectifs sont libérés de toute réclamations, demandes ou recours actuels ou futurs pouvant découler du présent Programme de primes.

## **18. Lois applicables**

Le Programme de primes est régi par les lois de l'Ontario et par les lois du Canada qui s'appliquent à cet égard, compte non tenu de leurs principes en matière de conflit de lois. Vous consentez expressément à la compétence, à la juridiction et aux ressorts exclusifs des tribunaux de l'Ontario pour toutes les actions, tous les litiges ou toutes les controverses qui s'y rattachent. Tout litige ayant trait au Programme de primes, y compris les primes accumulées ou les récompenses réclamées ou reçues, sera soumis à des tribunaux de l'Ontario, lesquels ont la compétence exclusive pour traiter de tels litiges.

## **19. Confidentialité des renseignements**

GM Canada versera un crédit à votre compte de primes GM ou le débitera de primes en fonction des achats nets déclarés à GM Canada par la Banque. Vous autorisez la Banque à fournir à GM Canada des renseignements relatifs à votre demande et à l'utilisation de La Carte GM ainsi qu'à des opérations dans le compte des primes GM aux fins d'administration de votre compte de primes GM et, à d'autres fins décrites dans notre déclaration de confidentialité de La Carte GM ci-jointe et faisant partie des présentes modalités (la déclaration de confidentialité de La Carte GM). Veuillez lire attentivement la déclaration de confidentialité de La Carte GM pour obtenir de plus amples détails sur la collecte, l'utilisation et la divulgation de vos renseignements personnels par GM Canada. GM Canada présentera à la Banque vos renseignements concernant les primes et les échanges et de tels renseignements seront utilisés par la Banque conformément à la déclaration de confidentialité de la Banque Scotia. La déclaration de confidentialité de la Banque Scotia est offerte à toute succursale de la Banque Scotia ou à l'adresse [banquescotia.com](http://banquescotia.com).

## **DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ DU PROGRAMME DE PRIMES DE LA CARTE GM<sup>MD\*</sup>**

### **Consentement relatif à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation de vos renseignements personnels**

En soumettant votre demande de carte de crédit Visa GM Banque Scotia, Visa Infinite GM Banque Scotia (« **La Carte GM** »), ou Visa Affaires GM Banque Scotia et en participant au Programme de primes de La Carte GM (le « **Programme de primes** »), vous consentez à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation de vos renseignements personnels par nous comme indiqué ci-dessous et dans la politique de confidentialité de Compagnie General Motors du Canada (la « **Politique de confidentialité de GM Canada** ») à l'adresse <http://www.gm.ca/gm/french/corporate/about/privacy/overview>. Les mots « **nous** » et « **notre** » désignent Compagnie General Motors du Canada (« **GM Canada** ») et comprennent GM Canada et ses filiales à travers le monde.

Les renseignements que nous recueillons, utilisons et divulguons comprennent des détails de nature personnelle, financière ou autre que vous nous avez fournis directement et des renseignements que nous avons obtenus par la Banque de Nouvelle-Écosse (la « **Banque** ») ou par des personnes extérieures à GM Canada .

Pour chaque demandeur et codemandeur (le cas échéant), ces renseignements comprennent :

- le nom et les coordonnées;
- la langue de préférence;
- le nom de l'employeur (pour déterminer votre admissibilité aux offres spéciales);
- l'année de naissance;

- l'identificateur du client pour La Carte GM et le Programme de primes et les renseignements des transactions (notamment le numéro de compte [3 chiffres seulement], la date d'expiration, le solde du compte, le montant de l'achat, la date de la transaction, la description du marchand, la catégorie de produits, les primes et les échanges, y compris la date d'achat du véhicule au moyen des primes);
- le moyen utilisé pour faire une demande d'adhésion à La Carte GM (p. ex. en ligne, par téléphone, à l'établissement concessionnaire, à la succursale de la banque).

Nous recueillons, utilisons et divulguons vos renseignements aux fins décrites dans la politique de confidentialité de GM Canada, y compris, mais sans s'y limiter, aux fins suivantes :

- vous fournir des produits et services dont vous faites l'acquisition ou la demande et les administrer, notamment la garantie, le contrat de service prolongé et l'assistance routière;
- faciliter votre demande de financement ou de crédit;
- nous conformer aux exigences de sécurité et aux exigences légales et réglementaires;
- vous fournir des renseignements généraux concernant les partenaires commerciaux et d'affaires, les offres et les messages publicitaires;
- réaliser des études de marché et des analyses des résultats;
- conserver nos dossiers à jour pour être en mesure de répondre à vos demandes et de vous transmettre des renseignements portant sur la garantie ou le service à la clientèle, et ainsi offrir une meilleure compréhension et consolider la relation que nous entretenons avec vous;
- effectuer d'autres activités commerciales raisonnables et légitimes (telles qu'entretenir notre relation avec vous, améliorer et analyser nos produits, nos services et votre satisfaction par rapport à ceux-ci et recouvrer des créances en souffrance).

## **INFORMATIONS ET UTILISATIONS SUPPLÉMENTAIRES**

Concernant La Carte GM et le Programme de primes, nous recueillons, utilisons et communiquons également vos renseignements personnels aux fins suivantes :

- administrer, analyser et améliorer le Programme de primes et La Carte GM, par exemple par l'enregistrement des primes de La Carte GM que vous avez accumulées en utilisant votre Carte GM et auprès des partenaires ou que vous avez échangées;
- communiquer des offres concernant les occasions d'accumuler et d'échanger des primes, les avantages, les produits et les services fournis par GM Canada, la Banque et nos partenaires qui sont les plus susceptibles de vous intéresser (p. ex. en prenant en considération les tendances de vos habitudes de cumul ou d'échange de primes GM dans divers secteurs pour déterminer les partenaires, les offres et les services qui sont les plus pertinents pour vous);
- comprendre vos préférences, vos besoins, vos intérêts et votre utilisation afin d'élaborer, d'améliorer et de fournir des produits et services qui répondent mieux à vos attentes, et pour mesurer le succès de diverses caractéristiques et promotions de La Carte GM et du Programme de primes;
- dans le cas de la vente complète ou en partie du Programme de primes de La Carte GM ou des affaires ou actifs de La Carte GM, ou dans le cas d'un contrat avec un nouveau partenaire potentiel, permettre aux acheteurs ou partenaires potentiels d'évaluer l'entreprise après l'exécution d'une déclaration de confidentialité;
- fournir à la Banque certains renseignements concernant les primes de La Carte GM et l'échange de celles-ci, notamment la date de l'échange de vos primes, votre solde de primes et toutes primes accumulées à utiliser par la Banque pour administrer La Carte GM et aux fins déterminées par la Banque (décrites plus en détail dans la déclaration de confidentialité de la Banque Scotia, dont vous trouverez un exemplaire à l'adresse [banquescotia.com](http://www.banquescotia.com));
- informer nos concessionnaires GM Canada autorisés que vous avez une carte GM et le montant approximatif de primes dont vous disposez dans le cadre du Programme de primes de La Carte GM disponible pour une transaction.

Vous pouvez consulter vos renseignements personnels contenus dans nos dossiers et les modifier en communiquant directement avec nous au <http://www.gm.ca/gm/french/corporate/about/privacy/overview> ou en composant le 1-800-463-

7483.

Afin de comprendre comment retirer votre consentement quant à l'utilisation de vos renseignements à des fins de marketing, consultez la section « PUIS-JE REFUSER DE PARTICIPER AUX PROMOTIONS ET AUX ACTIVITÉS DE MARKETING DE GM CANADA » de la politique de confidentialité de GM Canada à l'adresse <http://www.gm.ca/gm/french/corporate/about/privacy/overview> ou contactez-nous au 1-800-463-7483.

Pour obtenir des renseignements sur l'engagement de la Banque envers la confidentialité, vous pouvez vous procurer un exemplaire de la déclaration de confidentialité de la Banque Scotia à l'adresse [banquescotia.com](http://banquescotia.com) ou à toute succursale de la Banque Scotia. La déclaration de confidentialité de la Banque Scotia explique comment Banque Scotia assure la protection de la vie privée et des renseignements personnels et vous informe de votre droit d'exiger en tout temps à la Banque de cesser d'utiliser vos renseignements personnels afin de promouvoir les services de Banque Scotia ou encore les produits et services d'une tierce partie.

<sup>MD</sup>Marque déposée de La Banque de Nouvelle-Écosse.

<sup>MD</sup>\*La Carte GM est une marque déposée de la General Motors LLC utilisée en vertu d'une sous-licence par la General Motors du Canada Limitée.

\* Marque déposée de Visa International Service Association et utilisée sous licence.

Publié au Canada

**VISAPP00305B**